

## COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT

### Procès Verbal du Conseil Municipal du Mardi 15 avril 2025 à 20h30 en mairie

Présents : ANCIAN Jean Marc, BERGER Arlette, COUDEYRE Ghislain  
DUSSUC Marie-Hélène, , GENOUX Michel, MICHEL Rémi, PERNET  
Pascale, NEYRON Bernard, PERRIER Marie Laure, PICCARD Maxime.

Excusés BELLOUZE Daniel. FLAMIN Déborah, JOLY Laurence, LOPEZ  
Marion, MARCHAND Mélanie,

Procuration : néant

Convocation du 10 avril 2025

Secrétaire de séance : COUDEYRE Ghislain

PV du conseil municipal du 5 mars 2025 approuvé à l'unanimité

**DIA** déclaration d'intention d'aliéner,

**CUVELLIER Michelle/COBANOGLU OZAY AD 268 superficie 737 m2**

**Zonage U4C terrain à bâtir**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, renonce à exercer le droit de  
préemption

**ARVE Lotissement /BURGAT Christian AH 372 superficie 450 M2zonage 1**

**AU terrain à bâtir**

Le conseil municipal après en avoir délibéré renonce à exercer le droit de  
préemption

**Finances :**

**Approbation du CFU 2024**

A partir de cette année, le Compte financier unique, fusion entre le compte  
administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le  
comptable public doit être voté. Il constitue une mesure de simplification  
favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière, permet  
d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les procédures administratives  
entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre leurs prérogatives respectives.

Sous la présidence de M Bernard NEYRON, responsable de la Commission

Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2024, budget M57 qui s'établit comme ci-dessous :

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2024 du budget M14 de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de l'exercice	801 918.44 €	1 253 183.91 €	832 589.80 €	762 851.20 €
		451 265.47 €	- 69 738.60	
Report cumulé exercice antérieur		579 221.92 €		595 368.73
Résultats de clôture		1 030 487.39 €		525 630.13 €

### Affectation des résultats 2024 pour 2025

Considérant les résultats de l'exercice 2024:

#### *Affectation des résultats de 2024 sur 2025*

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de l'exercice	801 918.44 €	1 253 183.91 €	832 589.80 €	762 851.20 €
		451 265.47€	- 69 738.60 €	
Report cumulé exercice antérieur		579 221.92 €		595 368.73 €
Résultats de clôture		1 030 487.39 €		525 630.13 €
Restes à réaliser			1 021 500 €	388 500 €
			Solde : 633 000 €	
<b>Besoin de financement d'investissement</b>			<b>107 369.87 €</b>	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

- R001 Excédent d'investissement reporté (recettes d'investissement) = 525 630.13 €
- R 1068 Couverture du besoin de financement (recettes d'invest.) = **107 369.87 €**
- R002 Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement = **923 117.52**

### Vote des taux d'imposition 2025

Vu l'avis favorable de la commission finances de reconduire les taux communaux,

vu les résultats de clôture ,Il est proposé de reconduire les taxes communales auxquels il convient d'ajouter suivant les directives de l'Etat, la taxe départementale sans incidence sur les habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de reconduire les taux communaux d'imposition pour l'année 2025 auxquels il convient d'ajouter suivant les directives de l'Etat, la taxe départementale sans incidence sur les habitants :

✓ Taxe Foncière (bâti) : 20 ,81% (part communale + départementale)

✓ Taxe Foncière (non bâti) : 23.54 %

✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6.03 %

- CHARGE Madame le Maire d'accomplir les formalités nécessaires,

### Subventions associations 2025

La Commission Finances propose d'attribuer les subventions avec les mêmes principes que les années précédentes concernant les enfants qui pratiquent des sports à l'extérieur ou dans leurs associations sportives scolaires.

Vu l'avis favorable de la commission finances,

**19 associations recevront des subventions pour montant total de 9740 €.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'octroi des subventions aux associations.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025

### Associations subventionnées par Haut Bugey Agglomération

Les associations déjà subventionnées par Haut-Bugey Agglomération peuvent l'être par une commune uniquement sur présentation d'une délibération spécifique indiquant que les compétences n'appartiennent plus à la commune mais que le conseil municipal souhaite tout de même leur verser une subvention malgré les aides financières de Haut-Bugey Agglomération versées à ces Associations.

Compte tenu :

- Des travaux d'élagage sur les sentiers de la commune, de l'accompagnement gratuit pour la randonnée de la fête de la St Pierre effectués par l'Association Pédestre des Monts Berthiand,

- Des frais de fonctionnement de l'US Nantua Port Rugby,  
Madame le Maire propose de maintenir le versement des subventions à ces Associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le versement des subventions aux associations suivantes :

. Association pédestre Monts Berthiand : 500 €

. US Nantua Port Rugby : 200 €

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025

#### - Budget Primitif 2025

**Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 15 avril 2025**

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 comptabilité M57, qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

✓ **Section de Fonctionnement : 2 004 706.52**

✓ **Section d'Investissement 1 969 006.52 €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2025 comptabilité M57.

#### **Travaux**

Logement d'urgence : Les peintures sont en cours.

Chapelle : Accord reçu de la DRAC pour la restauration des décors, le chantier peut recommencer.

Réunion eau et assainissement pour effectuer un diagnostic de la commune

Voirie : Pour Sétalagne, une proposition pour la première zone avec récupération du surplus des eaux de pluie a été faite. Une convention de maîtrise d'ouvrage pour cette phase 1 avec l'agence 01 pour un coût de 4000€ (soit 8 jours de travail avec gestion des bons de commande 2025) a été validé.

## **Ecole**

Commandes de pré-rentree effectuées avec 20 % de réduction.

5 200 € accordés par la commune pour les frais de fournitures (chaque enfant a les mêmes fournitures).

Prochain conseil d'école à Ceignes le 3 juin à 17h15.

Un rappel de la directrice auprès des parents a été effectué pour des enfants turbulents.

## **Haut Bugey Agglomération**

### **Conseil communautaire le 10 avril 2025**

Liste des délibérations du 27/02/2025

Rapport d'orientations budgétaires 2025

CR conférence des maires du 06/03/2025

## **Convention constitutive du groupement de commandes ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL EN PERFORMANCE SOCIALE ET JURIDIQUE PAR DES EXPERTS**

Dans un objectif de minimisation des coûts et d'optimisation des ressources financières, Haut-Bugey Agglomération, en collaboration avec des communes membres, souhaite formaliser un groupement de commandes dédié au conseil et à l'expertise juridique.

Conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique, cette convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du groupement de commandes instauré pour la fourniture de prestations juridiques ponctuelles, de conseil et d'assistance juridique dans les domaines nécessitant une expertise extérieure.

Ce groupement vise à répondre aux besoins spécifiques des communes en matière juridique, dans le respect des compétences de chaque partie et des enjeux propres à chaque commune.

Le montant de la prestation sera réparti entre les communes membres selon la répartition définie en amont avec les communes au prorata du nombre d'habitants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à ce groupement de commandes : accompagnement opérationnel en performance sociale et juridique par des experts
- **DIT** que le montant de la prestation sera réparti entre les communes membres selon la répartition définie en amont avec les communes au prorata du nombre d'habitants.

## **Divers**

- \* Bibliothèque : Un nouvel ordinateur a été installé avec maintenance comprise.
- \* Plan communal de sauvegarde : 2 réunions en Visio prévues les jeudi 24 avril à 09h30 et mercredi 2 juillet à 19h avant le conseil municipal.
- \* Déploiement du nouveau dispositif de « l'Ain à vélo », passera par le chemin des pins puis le chemin de Trébovant (par le cimetière et l'église de Volognat).
- \* Une fiche explicative d'accompagnement du département pour des travaux communaux de chaussée est présentée.
- \* Des mises à jour du plan cadastral vont être effectuées sur la commune du 14/04/2025 au 31/05/2025. Il est demandé aux propriétaires fonciers de faciliter l'accès aux géomètres.
- \* Nouvelle réclamation pour des bruits aux chemin de Gravière.
- \* Une convention de passage sur un terrain privé, à Vers, entre HBA TOURISME et un propriétaire n'a pas été acceptée par celui-ci.
- \* Route endommagée par un feu de poubelle. L'agence routière s'occupera des dégradations.
- \* Un scooter brûlé a été retiré de la rivière (photo à l'appui).
- \* Encombrants déposés à Volognat : des photos ont été envoyées par des habitants.
- \* Gouvernance EPCI (HBA) : 1 délégué communautaire et un suppléant pour la commune
- \* Tribunal administratif relatif à l'arrêté suspendu de l'exercice du droit de préemption. Le conseil municipal décide de continuer de défendre ce projet datant de 2014, d'intérêt général.
- \* Arrêté préfectoral concernant les travaux de restauration de l'Oignin portés par le SR3A.
- \* Réunion de santé du jeudi 27 mars, en attente des montants à engager par la commune.
- \* Demande d'échange de parcelles forestières Livet / Commune. Le conseil Municipal refuse cet échange par rapport aux principes établis : regroupement de parcelles et non division de parcelles.
- \* Adoption par le sénat de la compétence « eau et assainissement » dont la transmission à l'EPCI ne sera plus obligatoire. Les communes ayant déjà

transféré leur compétence ne peuvent revenir en arrière.

\* Informations loup /lynx

\* Mise à disposition de BELLI d'une partie de ZA 77

\* Réunion des correspondants défense à Oyonnax le 3 avril

\*exposition des 100 jours des élèves du CP CE1 à la bibliothèque, du 7 avril au 18 avril.

\* Commémoration le 8 mai 2025 à 11h à Volognat

\* Commission ST pierre le 22 avril à 19h

\* Prochain Conseil Municipal le 14 mai 2025